

« Pack Sérénité RH » Sage Paie & RH i7 Préparez-vous à la DSN

**... Optimiser la gestion de la paie et des ressources humaines.
Anticipez dès maintenant la DSN**

Contexte légal

Le 1^{er} janvier 2016, la Déclaration Sociale Nominative, ou DSN, apportera aux entreprises françaises un changement très important dans la gestion des déclarations sociales. Une transmission unique, mensuelle, réalisée directement à partir du logiciel de paie, se sera substituée à la plupart de ces déclarations, y compris la DUCS et la DADS-U.

Cette rationalisation est très attendue, tant la multiplicité des obligations déclaratives constitue aujourd'hui un maquis et une charge administrative pénalisante pour les comptables et des directions financières. Le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi lancé en Automne 2012 l'a située en bonne place dans les 7 chantiers prioritaires de simplification.

D'ici au 1^{er} janvier 2016, le périmètre des déclarations remplacées, ainsi que celui des entreprises concernées, va s'élargir progressivement. Mais dès aujourd'hui, les entreprises et les experts - comptables peuvent démarrer leur passage à la DSN, sur la base du volontariat. Le moyen de profiter tout de suite des simplifications apportées, et aussi de se familiariser progressivement aux nouvelles dispositions.

Ce site est destiné à vous aider à comprendre la nature des changements, à répondre à vos questions et à vous aider à anticiper le mouvement pour en tirer au plus vite tous les avantages.

A quelle date faudra-il effectuer la DSN ?

La DSN mensuelle doit être envoyée avant le 5 ou le 15 du mois qui suit celui auquel se rapporte la déclaration, en fonction de l'échéance applicable auparavant pour l'envoi du bordereau URSSAF

Les signalements d'événements doivent être adressés dans les 5 jours ouvrés qui suivent la connaissance de l'arrêt de travail ou la fin du contrat de travail, sauf dans le cas de subrogation, auquel cas le signalement sera transmis avec la DSN du mois de l'événement.

« Pack Sérénité RH »

Sage Paie & RH i7

Préparez-vous à la DSN

Enjeux et impact de la DSN

Les 3 types de DSN à venir

- **DSN Mensuelle**
 - Une DSN mensuelle par établissement
 - Avec les salariés, leurs contrats et paies du mois + Un récapitulatif des évènements du mois (arrêts de travail, ruptures de contrat, autres suspension du contrat de travail)
- **DSN de Signalement d'Arrêt de travail / Reprise de travail**
 - Une DSN par évènement arrêt de travail de nature : Maladie, Maternité et Paternité
 - Et une DSN par évènement de reprise du travail anticipée
 - A destination des CPAM
- **DSN de Signalement de Fin de contrat de travail**
 - Une DSN par évènement Fin de contrat de travail
 - A destination de Pôle Emploi (en remplacement des AED)

La DSN mensuelle est la dernière étape du traitement de Paie : elle est une photographie de tous les évènements d'un mois d'une entreprise – elle est obligatoire

La DSN : historique et phase

La DSN évolue depuis 2013. Nous sommes actuellement dans la phase 2, qui permet d'intégrer dans le déclaratif les DUCS, L'URSSAF, etc.

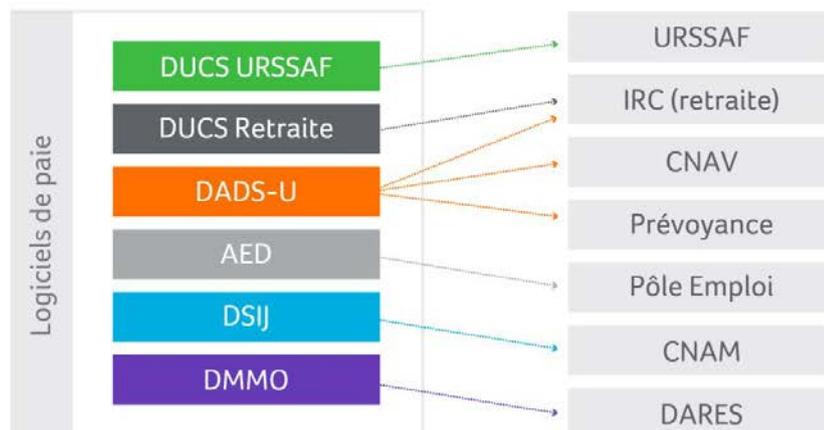


« Pack Sérénité RH »

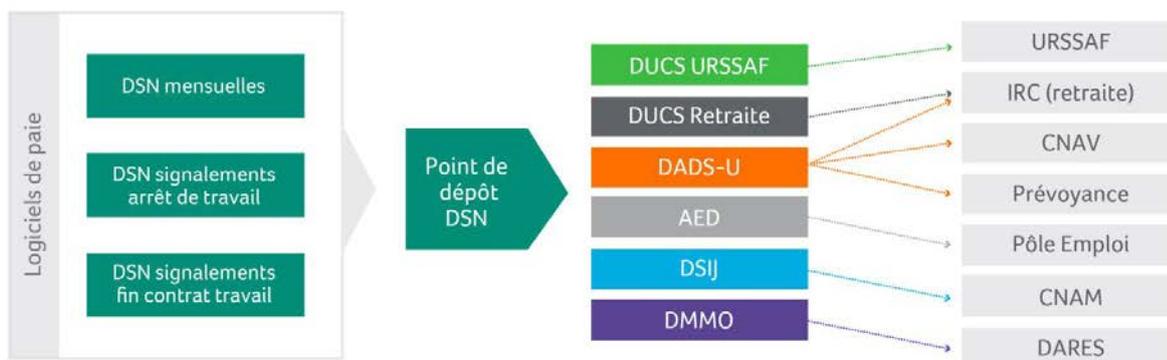
Sage Paie & RH i7

Préparez-vous à la DSN

Actuellement, les actes déclaratifs de paie se découpe tel que :



A partir de la mise en place de la DSN, les actes déclaratifs seront regroupés sous cette forme :



« Pack Sérénité RH » Sage Paie & RH i7 Préparez-vous à la DSN

Plan d'accompagnement : le pack Sérénité RH par IGSI

Etablir une paie fiable et complète

Vous subissez une forte pression législative et vous recherchez une solution collaborative complète que vous pourrez utiliser en toute simplicité et qui vous permettra de suivre les évolutions réglementaires.

Vous avez besoin d'un logiciel qui s'adapte à tous les contrats de travail, à toutes les conventions collectives, et grâce auquel vous pourrez établir une paie fiable et complète.

Vous avez besoin d'être accompagné de professionnels du métier de la paie & RH et de votre système d'information pour garantir la connaissance, la conformité de cette nouveauté légale.

Anticiper la Déclaration Sociale Nominative (DSN)

Vous devrez établir vos déclarations sociales dématérialisées sans erreur et dans les temps. Vous voulez dès à présent anticiper la mise en place de la Déclaration Sociale Nominative.

Valoriser votre capital humain

Vous voulez analyser et optimiser votre capital humain. Pour cela, vous aimeriez miser sur les plans de formation afin de développer les compétences de chacun et suivre l'évolution de chaque salarié au sein de l'entreprise afin de gérer au mieux les carrières.

« Pack Sérénité RH » Sage Paie & RH i7 Préparez-vous à la DSN

Sage Paie & RH Génération i7

Sage Paie & RH Génération i7 est la nouvelle offre de solutions de gestion de la paie, du déclaratif et des ressources humaines parfaitement adaptée à vos besoins de gestion quotidienne de paies justes, de simplification pour un déclaratif conforme et d'optimisation des ressources humaines.

Elle s'adapte à vos effectifs, à votre convention collective et à votre nombre d'établissements et vous propose :

- Une interface utilisateur intuitive avec personnalisation des favoris
- D'être en conformité légale pour une paie toujours juste
- Des bulletins de paie édités simplement et en toute sécurité
- Le respect des déclarations légales obligatoires, dont la DSN
- La maîtrise des conventions collectives
- La gestion avancée de vos ressources humaines : formation, carrières, temps de travail, congés, absences et notes de frais
- Un plan accompagnement dédié IGSI

Le contrat Pack Sérénité RH d'IGSI, c'est quoi :

- Un accompagnement permanent pour le déploiement et la mise en production de votre DSN 2015-2016 personnalisé
- Une Infogérance RH et Intranet RH

Demande de renseignement :

Société : _____ Contact : _____

Tel : _____ Email : _____ Ville : _____

Tel : 04 93 90 29 35 - fax : 04 93 90 29 24 - Email : commercial@igsi.fr -

